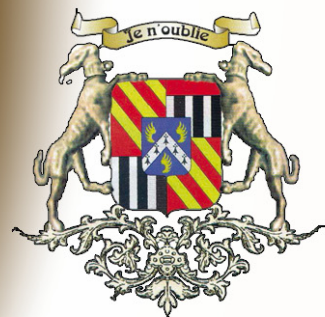


CONSEIL MUNICIPAL 2011

Du vendredi 4 Novembre



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 4 Novembre 2011

L'an deux mille onze, le 4 novembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Michel DELAITRE.

Etaient présents : Mr CLEMENT 1^{er} adjoint, Mr COLLAS 2^{ème} adjoint,
Mmes BOURREAU, LAURENT, Mrs DESFERET, LIENART et PILLON.

Absente : Mme AMBROZY représentée par Mr CLEMENT

Absent non excusé : Mr BONTEMPELLI

Secrétaire de séance : Mme LAURENT

Chemin de Courcelles à Sainte-Aulde : Mr COLLAS demande que soit rajouté à son dernier compte-rendu : que plusieurs conseillers ont signalé que le chemin était fermé par les riverains, ce dernier appartenant toujours à la Commune.

1°) Méry poppin'S

Suite à la demande de subvention reçue par cette association, le Conseil Municipal, décide de voter une participation. Le Maire suggère 3 propositions :

- 3 800 € demande de Méry poppin'S
- 2 350 € correspondant au nombre d'enfants de Méry
- 0 €

Mr PILLON étant membre bénévole de cette association demande à ne pas participer au vote.

Le Conseil décide de voter à bulletin secret. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- 3 800 €: 1 bulletin - 2 350 €: 5 bulletins - 0 €: 2 bulletins

Le Maire rappelle au président qu'il faudra néanmoins mettre en place et signer une convention pour les locaux communaux.

2°) T.L.E

Comme rappelé lors du dernier conseil, au 1er mars 2012, la taxe d'aménagement (T.A) se substituera à la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E). Mr DELAITRE indique s'être rendu avec Mr CLEMENT à une réunion le 4 octobre à Meaux organisée par la Préfecture et signale que cette taxe est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Après délibération, à l'unanimité, le conseil fixe cette Taxe d'Aménagement à 4 %.

3°) Parc Naturel Régional (P.N.R)

Mr DELAITRE fait part de la mise à l'étude d'un projet de Parc Naturel Régional sur le territoire de la Brie et des deux Morin, composé de 132 communes. Cette concertation est engagée depuis 2008 et il est nécessaire de délibérer au plus tard le 15 novembre. Une cotisation de 0,40 € par habitant et par an est fixée. Le conseil, à l'unanimité décide l'adhésion et l'approbation des statuts du Syndicat mixte d'études et de délibération Brie et 2 Morin.

4°) Convention réseau de déneigement

Mr DELAITRE fait part des différents échanges avec les services de l'Agence Routière Territoriale (ART) concernant l'organisation de la prochaine viabilité hivernale et du circuit de déneigement à traiter par la commune (RD 80E). Le Département fournira une quantité forfaitaire de sel. Ce sel sera mis chaque année à disposition de la commune sous forme de sacs, une fois par an. La commune assurera donc le déneigement des voies communales et des routes de Courcelles et de Sainte-Aulde. Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

5°) Affaires diverses

Interventions musicales CCPF

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention pour la mise en place d'éveil musical dans les écoles à raison de 2 heures par semaine sur 27 semaines. Le coût horaire étant de 21,50 € par heure, le montant annuel sera donc de 1 161 €

Le conseil rappelle son souhait d'une convention annuelle renouvelable par tacite reconduction.

Demande d'autorisation branchement tout-à-l'égout et E.D.F

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr FRADIN, propriétaire de la parcelle D 929 place de l'Eglise. Cette parcelle est en zone inconstructible, aucune autorisation n'a été délivrée pour ce chalet. L'accès à cette parcelle, uniquement par le sentier de la Forge d'une largeur de 80 cm ne permettrait pas les enfouissements de canalisations. Le conseil ne donne pas accord aux branchements demandés.

Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie commémorative avec l'alliance musicale de Charly aura lieu à 11 heures place du Calvaire.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15

La secrétaire de séance
S. LAURENT